

Steinfort, le 19 janvier 2022

## AVIS

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/2021/0694/157 du 7 janvier 2022 du **Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire** accorde au syndicat H.I.S. l'autorisation pour exploiter cliniques et hôpitaux à Steinfort, 1, rue de l'Hôpital.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



**Sammy Wagner**  
Bourgmestre



**Diane Stockreiser-Pütz**  
Secrétaire communal